



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CETOL WF 771

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Nom et/ou code produit** : CETOL WF 771

**Producteur/Distributeur** : Akzo Nobel Industrial Finishes SAS  
 Wood Coatings  
 4 Rue Pasteur  
 91580 Etréchy  
 France,  
 N° Téléphone: 01 69 78 70 80  
 N° Télécopie: 01 69 78 70 94  
 Internet: www.sikkens-joinery.com

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : info-etrechy@akzonobel.com

**Utilisation du produit** : Peinture aqueuse à usage extérieur.

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : N° Téléphone International: + 31 71 3086944, (24H/24)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification selon le règlement 1907/2008/CE (REACH)**

**Classification** : Non classé.

**Phrases d'avertissement supplémentaire** : Contient du (de la) mélange de α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène), sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle). Peut déclencher une réaction allergique. Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement dans le cadre de la Directive 67/548/CE relative aux substances dangereuses ou soumises à une limite d'exposition professionnelle.**

Nom chimique	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
2-butoxyéthanol	111-76-2	1 - 2.5	203-905-0	Xn; R20/21/22 [1] [2]
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	0 - 1	252-104-2	Xi; R36/38 Non classé. [2]
<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus</b>				

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

En raison de la présence de solvants organiques dans la préparation :

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).
- Précautions relatives à l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : En raison de la présence de solvants organiques dans la préparation :
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle. En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable. Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

préparation. Eviter d'inhalier la poussière de ponçage.  
Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.

Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

### Stockage

- : Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

En raison de la présence de solvants organiques dans la préparation :

Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
2-butoxyéthanol	<b>INRS (France, 12/2007). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires indicatives</b> VLE: 147,6 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Risque d'allergie VLE: 30 ppm 15 minute(s). Forme: Risque d'allergie VME: 9,8 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie VME: 2 ppm 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	<b>EU OEL (Europe, 4/2006). Absorbé par la peau. Notes: Indicative</b> Limit value: 308 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Limit value: 50 ppm 8 heure(s).

- Contrôle de l'exposition** : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Contrôle de l'exposition professionnelle

- Système respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

- Peau et corps** : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

### Mains

#### Gants

- : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: caoutchouc butyle, gants multicouches, caoutchouc fluoré  
Non recommandé: caoutchouc nitrile, néoprène, PVC

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante:

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

**Yeux** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**État physique** : Liquide.  
**Point d'éclair** : Non applicable.  
**Viscosité** : Cinématique: 2,48 cm<sup>2</sup>/s (248 cSt)  
**Densité relative** : 1,008

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Conditions à éviter** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.

**Matières à éviter** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

**Produits de décomposition dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicocinétique

**Absorption** : Non disponible.

**Distribution** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, foie, le système lymphatique, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

**Métabolisme** : Non disponible.

**Élimination** : Non disponible.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 3 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Contient du (de la) mélange de  $\alpha$ -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- $\omega$ -hydroxypoly(oxyéthylène) et  $\alpha$ -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- $\omega$ -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène), sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle). Peut déclencher une réaction allergique.

### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

2-butoxyéthanol	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	450 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	220 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	250 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité chronique

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Mutagénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
2-butoxyéthanol	Aiguë CE50 >1000 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	Aiguë CL50 800000 à 1000000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 1250000 ug/L Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina - 40 à 100 mm	96 heures
	Chronique NOEC 1000 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - <24 heures	48 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Informations écologiques

#### Persistance/dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

**Déchets Dangereux** : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

### IMDG

**Polluant marin** : No.

**Programmes d'urgence ("EmS")** : Non disponible.

**Dispositions particulières** : Not available.

### ADR



## 16. AUTRES DONNÉES

*Nobel ou dont AkzoNobel possède la licence.*